



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

24 avril 2025
Français
Original : Anglais

Dix-septième Réunion des Points Focaux ASP/DB

Istanbul, Türkiye, 20-22 mai 2025

**Point 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du SPA/RAC sous
le Programme de travail du biennium 2024-2025 du PNUE/PAM**

Rapport d'avancement de la composante AMCP du projet SEMPA financé par l'UE

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2025 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@spa-rac.org

I. Introduction

1. Le projet « Renforcer la biodiversité méditerranéenne et les aires marines et côtières protégées pour la nature » (ci-après dénommé le projet SEMPA) est financé par l'Union européenne (UE) – la Direction générale des négociations de voisinage et d'élargissement (DG NEAR) par le biais des Instruments de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) : Instrument financier régional de voisinage sud pour la période 2021-2023.
2. Le projet est coordonné par le Secrétariat du PNUE/PAM et mis en œuvre conjointement par le Secrétariat du PNUE/PAM et de son Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC). Il couvre une période de 48 mois à compter d'août 2023, avec un budget global de 4 000 000 EUR (4 390 779 USD).
3. Les pays bénéficiaires des activités nationales spécifiques pour les deux composantes AMCP et IMAP, sont l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie.

II. Objectif de la composante AMCP du projet

4. L'objectif général de la composante AMCP du projet SEMPA est de protéger la biodiversité de la mer Méditerranée et de soutenir la réalisation de son bon état écologique. Cet objectif sera atteint grâce au soutien à la mise en œuvre du Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne.
5. La composante AMCP du projet propose d'améliorer la gestion des aires marines protégées par la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route du PAM pour un réseau cohérent complet d'aires marines protégées bien gérées afin d'atteindre les ODD 14 et 15 en Méditerranée, tout en intégrant des cibles liées aux ODD 5 et 13 dans son approche transversale.
6. En outre, le projet se concentre sur la durabilité des mesures et des politiques, en veillant à ce que les mesures deviennent progressivement autonomes, en facilitant la sensibilisation, en travaillant à promouvoir des changements de comportement à long terme dans les populations locales en ce qui concerne la conservation de la biodiversité, et enfin en intégrant l'égalité des genres dans tous les processus, activités et rapports. Il soutiendra en particulier la promotion de l'égalité des genres et des aspects liés au genre dans les processus de désignation et de gestion des aires marines et côtières protégées (AMCP).

III. Structure de la composante AMCP

7. La composante AMCP du projet est structurée autour de 2 résultats et 3 produits, qui sont décrits ci-dessous :

Composante AMCP : amélioration et soutien au développement d'un réseau Méditerranéen complet et cohérent d'aires marines et côtières protégées bien gérées et surveillées

Résultat 1 : amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées sur le terrain et des mécanismes garantissant leur pérennité.

- Produit 1.1 : identification et désignation de nouvelles aires marines et côtières et élaboration de plans de gestion et d'affaires pour ces aires, soutenus par un processus participatif avec les parties prenantes.
- Produit 1.2 : les parties prenantes sont formées à la gestion de l'aire marine et côtière protégée et un soutien technique et financier est fourni pour la mise en œuvre du plan de gestion

Résultat 2 : renforcement de la collaboration à l'échelle régionale entre les acteurs locaux, nationaux et régionaux impliqués dans la gestion et la communication sur les zones marines et côtières protégées.

- **Produit 2.1 :** organisation du Forum des aires marines protégées en Méditerranée (quatrième édition)

IV. Etat d'avancement de la mise en œuvre de la composante AMCP

8. Les progrès réalisés au cours de la période allant du 15 février 2024 au 18 avril 2025 sont présentés ci-dessous pour la composante AMCP intitulée « amélioration et soutien au développement d'un réseau méditerranéen complet et cohérent d'aires marines et côtières protégées bien gérées et surveillées ».

Résultat 1 : Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées sur le terrain et des mécanismes garantissant leur pérennité

Produit 1.1 : identification et désignation de nouvelles aires marines et côtières protégées et élaboration de plans de gestion et d'affaires pour ces aires, soutenus par un processus participatif avec les parties prenantes.

9. L'existence d'un plan de gestion est l'un des principaux critères pour être qualifié d'aire marine et côtière protégée. Cela signifie que dans le cadre de cette activité, et pour chacune des quatre aires marines et côtières protégées, à savoir l'aire marine et côtière protégée d'Ashtoum El Gamil (Égypte), la future aire marine et côtière protégée de Bsis (Libye), la future aire marine et côtière protégée du Cap des Trois Fourches (Maroc) et la future aire marine et côtière protégée des îles Kneiss (Tunisie), une réflexion approfondie devrait avoir lieu, y compris la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels, l'établissement d'un plan d'action et d'un calendrier de mise en œuvre, l'allocation de ressources et la définition d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion.

10. Dans le cadre de cette activité et sur la base d'études écologiques et socio-économiques complémentaires, des plans de gestion seront rédigés conjointement avec les autorités nationales responsables des zones marines et côtières protégées et en consultation avec d'autres organismes gouvernementaux compétents et d'autres parties prenantes pour les quatre aires marines et côtières protégées potentielles. L'ensemble du processus d'élaboration de ces plans de gestion, basé sur des évaluations écologiques et socio-économiques suivies d'une approche collaborative et consultative, s'étendra sur un an et demi à deux ans, en fonction de la situation spécifique au niveau des quatre pays concernés.

11. À cette fin, les actions suivantes ont été exécutées :

- i. Une série de réunions de coordination et de planification ont été organisées avec les autorités nationales en Libye, au Maroc et en Tunisie afin de convenir du processus et de l'approche à suivre pour la mise en œuvre des différentes activités du projet SEMPA.
- ii. La première réunion a eu lieu en Libye les 26 et 27 mars 2024, où la méthodologie du projet, le plan de travail et les étapes futures ont été établis.
- iii. Par la suite, une réunion similaire a eu lieu en Tunisie le 28 mai 2024, avec un accent sur la finalisation de l'approche et de la planification spécifique à la Tunisie.
- iv. Enfin, au cours de la semaine du 24 juin 2024, une réunion a été convoquée au Maroc pour discuter et convenir de la méthodologie, du plan de travail et des actions futures pour les activités marocaines.

- v. À la suite de la première réunion de coordination et de planification des activités du projet en Libye, deux appels d'offres distincts ont été lancés, en juin 2024, pour embaucher, respectivement, des consultants nationaux pour l'élaboration d'une étude écologique et socio-économique de la zone côtière et marine de l'île de Bsis en Libye.
- vi. À la suite de la publication des deux appels, les consultants nationaux ont été sélectionnés et leurs contrats signés en septembre 2024 et les travaux de terrain ont déjà commencé depuis octobre 2024.
- vii. Au Maroc, deux appels d'offres distincts ont été lancés fin septembre pour embaucher des consultants nationaux afin d'élaborer, respectivement i) un diagnostic synthétique de l'état écologique de la zone côtière et marine du Cap des Trois Fourches, et ii) une caractérisation socio-économique de la zone côtière et marine du Cap des Trois Fourches.
- viii. Les consultants nationaux ont été sélectionnés avant octobre 2024 et leurs contrats signés. Les travaux de terrain pour entreprendre les évaluations écologiques et socio-économiques ont commencé depuis novembre 2024.
- ix. En ce qui concerne l'Égypte, en attendant l'autorisation des autorités compétentes pour commencer les activités du projet en Égypte, nous avons été informés par le point focal de l'ASP/DB, en décembre 2024, que les activités prévues pouvaient commencer puisqu'elles sont considérées comme une mise en œuvre continue de la stratégie nationale pour les aires marines et côtières protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone sur la côte méditerranéenne de l'Égypte.
- x. Un appel à la consultance, préparé et publié en janvier 2025, a permis d'engager deux experts nationaux qui élaboreront les évaluations écologiques et socio-économiques du milieu marin et côtier de l'aire protégée d'Ashtoum El Gamil en Égypte.
- xi. Enfin, pour la Tunisie, deux appels d'offres distincts pour l'embauche des experts nationaux qui élaboreront les évaluations écologiques et socio-économiques de l'environnement marin et côtier de l'île de Kneiss (Tunisie) ont été préparés et discutés avec les représentants tunisiens de l'Agence de Protection et d'Aménagement de Littoral (APAL) afin d'être lancés début mars 2025.

12. Les étapes suivantes doivent être suivies pour assurer la meilleure mise en œuvre des activités susmentionnées :

- i. Effectuer un suivi rigoureux de la réalisation des évaluations écologiques et socio-économiques des zones côtières et marines :
 - o Îles de Bsis, Libye
 - o Cap des Trois Fourches, Maroc.
 - o Aire protégée d'Ashtoum El Gamil, Égypte.
- ii. Lancer les appels à consultation pour embaucher les experts nationaux chargés d'élaborer les évaluations écologiques et socio-économiques de la zone côtière et marine de l'île de Kneiss en Tunisie et assurer le commencement du travail sur le terrain.

Produit 1.2 : les parties prenantes sont formées à la gestion de l'aire marine et côtière protégée et un soutien technique et financier est fourni pour la mise en œuvre du plan de gestion

13. Le manque ou l'inexistence d'outils quantitatifs suffisants pour fournir une analyse approfondie de la gestion des aires protégées est l'un des principaux problèmes rencontrés dans la gestion inefficace de ces aires. En outre, les indicateurs clés qui ont été proposés pour une meilleure intégration dans les outils d'efficacité de la gestion des zones protégées, tels que les changements climatiques ou les services écosystémiques, sont toujours absents des méthodologies actuelles. En outre, de nombreuses approches se concentrent uniquement sur l'intérieur d'une aire protégée, négligeant à la fois les influences à l'extérieur de ses limites et le contexte plus large dans lequel les aires protégées fonctionnent et évoluent.

14. L'outil de gestion intégrée de l'efficacité (IMET) a donc changé le paradigme actuel de l'évaluation de l'efficacité de la gestion, où souvent seule la voix de la gestion des aires protégées (AP) est entendue. Les opinions des gestionnaires ne sont souvent pas remises en question. Les membres du personnel de terrain et les gestionnaires sont étroitement impliqués dans les activités quotidiennes, mais ont des difficultés évidentes à fournir des évaluations objectives, justes et équilibrées. En outre, l'IMET, qui sera utilisé pour évaluer l'efficacité de certains sites concernés dans le cadre du projet SEMPA, comprend des perspectives diverses qui sont extrêmement précieuses pour une évaluation valable de l'efficacité de la gestion.

15. À cette fin, les actions suivantes ont été exécutées :

- i. À la suite de la passation de l'appel à consultation, les consultants internationaux (formateurs) qui organiseront la « Session de formation régionale sur l'amélioration de la gestion efficace des AMCP/ASPIM méditerranéens à l'aide de l'outil IMET » ont été sélectionnés d'ici octobre 2024 et leurs contrats ont été signés.
- ii. Les formateurs ont finalisé depuis décembre 2024 le matériel nécessaire à la formation et la formation s'est tenue à Tunis, en Tunisie, du 13 au 20 février 2025.
- iii. Les gestionnaires des AMCP/ASPIM de Méditerranée suivants ont bénéficié de la session de formation régionale : la réserve marine du Banc des Kabyles et l'île Habibas en Algérie ; l'aire protégée d'Ashtoum El Gamil en Égypte ; la réserve naturelle de la côte de Tyr et la réserve naturelle des îles des Palmiers au Liban ; la lagune de Farwa et les aires marines et côtières protégées d'Ain El Ghezala en Libye ; le parc national d'Al Hoceima et la future aire marine et côtière protégée de Jbel Moussa au Maroc ; et le parc national de la Galite, le parc national de Zembra et de Zembretta, les îles Kneiss et les îles Kerkennah en Tunisie.
- iv. Le cours de formation régional a renforcé les capacités des gestionnaires d'aires marines et côtières protégées en matière d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité de la conservation. Le cours de formation a été structuré en quatre modules sur sept jours, dans un programme dynamique combinant des sessions plénières, des exercices pratiques, des travaux de groupe et des visites de terrain, comme suit :
 - Module d'introduction et de mise en place de l'IMET : les participants ont été initiés au cadre IMET, à son installation et à sa personnalisation pour les AMCP/ASPIM méditerranéens. Cela a permis de s'assurer que tous les candidats étaient familiarisés avec la structure et les fonctionnalités de l'outil avant de s'engager dans des applications avancées.
 - Module d'application pratique : grâce à des exercices pratiques et à des travaux de groupe concrets, les participants ont analysé les défis de conservation du monde réel en utilisant des études de cas provenant des deux aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne : la réserve naturelle de la côte de Tyr (Liban) et le parc national d'Al Hoceima (Maroc). Ils ont réalisé des évaluations de la gouvernance, intégré les changements climatiques dans la gestion des AMCP/ASPIM et se sont engagés dans des activités clés telles que la cartographie des parties prenantes, l'intégration de l'équité entre les genres, les mécanismes de financement et les évaluations basées sur des scénarios.
 - Module d'analyse approfondie de l'IMET : les participants ont analysé les données générées par l'IMET pour élaborer des stratégies de conservation, évaluer l'efficacité de la gestion et relever les défis propres à chaque site. La session a également permis d'explorer les méthodes de mise à l'échelle de l'IMET pour la gouvernance au niveau régional et national.
 - Module de formation des formateurs : le dernier module a préparé les participants à former d'autres personnes à l'application de l'IMET en leur fournissant des techniques de coaching et des stratégies de planification d'action. Cela a permis de garantir le transfert de connaissances à long terme et la durabilité de l'utilisation de l'IMET au sein de leurs institutions respectives.
- v. Tout au long de la formation, les participants ont participé à des discussions de groupe, à des études de cas interactives et à des exercices de reporting structurés afin de renforcer leurs capacités de prise de décision. En conséquence, ils ont développé des cadres de gouvernance améliorés, renforcé la

planification de la conservation et identifié des solutions pratiques pour la gestion des AMCP/ASPIM dans la région méditerranéenne.

- vi. Il convient de noter que le module de « formation des formateurs » vise à améliorer les compétences en matière de leadership, de communication, de formation et de coaching des gestionnaires des AMCP/ASPIM bénéficiaires qui agiront en tant que mentors pour organiser, en collaboration avec le SPA/RAC, des sessions de formation nationales et post-nationales sur l'efficacité de la gestion des AMCP/ASPIM à l'aide de l'outil IMET dans les sites pilotes du projet SEMPA en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie.
- vii. Dans le même but et la même perspective de renforcer les efforts de conservation de la biodiversité marine et côtière ainsi que la promotion des aires marines et côtières protégées dans le bassin sud de la Méditerranée, le SPA/RAC a soutenu financièrement la participation de représentants officiels à la fois à la « 9ème Conférence "Notre Océan" » tenue en Grèce les 16 et 17 avril 2024 et au forum dédié à la « Gouvernance de l'environnement marin : vers une mer durable et résiliente » tenu à Tunis le 21 juin 2024.
- viii. Les deux événements ont constitué des occasions uniques pour les représentants tunisiens de réaffirmer l'engagement de transition vers une « économie bleue » pour exploiter les avantages d'un nouvel équilibre entre le développement économique, la cohésion sociale et la durabilité, ainsi que pour relever certains défis clés tels que la perte de biodiversité, le changement climatique, la pêche non durable, la pollution marine, en particulier par les plastiques, et le transport maritime non durable.
- ix. Le projet SEMPA a soutenu l'organisation de la troisième édition de la Journée des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (Journée ASPIM) établie dans le cadre de la Convention de Barcelone en couvrant la participation des représentants des pays méditerranéens, en particulier ceux de l'Algérie, du Liban, du Maroc et de la Tunisie, mettant en vedette une réunion régionale en face-à-face le 15 mai 2024. La Journée ASPIM est une occasion unique de rassembler les parties prenantes impliquées dans la gestion et la conservation des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne d'échanger des idées, de partager les meilleures pratiques et de renforcer la coopération régionale. Cette année, nous avons mis l'accent sur la gestion efficace des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne et sur les réalisations des gestionnaires et des parties prenantes en vue de la réalisation de la cible 30x30 de la CDB et de la Convention de Barcelone.

16. Les étapes suivantes doivent être suivies pour assurer la meilleure mise en œuvre des activités post-formation de l'IMET :

- i. Commencer à préparer les processus d'organisation des sessions de formation nationales sur l'efficacité de la gestion des AMCP/ASPIM spécialement protégées à l'aide de l'outil IMET en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie.
- ii. Organiser les formations nationales au cours du quatrième trimestre 2025 et du premier trimestre 2026.

Résultat 2 : renforcement de la collaboration à l'échelle régionale entre les parties prenantes locales, nationales et régionales impliquées dans la gestion et la communication sur les zones marines et côtières protégées

Produit 2.1 : Forum des aires marines protégées en Méditerranée organisé (quatrième édition)

17. Le Forum des aires marines protégées en Méditerranée est devenu un événement quadriennal incontournable pour un processus participatif et inclusif unique qui met l'accent sur les défis auxquels les AMP sont confrontées dans la région.

18. La 4^{ème} édition du Forum des aires marines protégées en Méditerranée, qui sera organisée en 2025/2026 dans la continuité des éditions 2012, 2016 et 2020/2021, sera une pierre de touche pour les cibles mondiales en matière d'aires marines protégées et offrira une occasion unique de montrer comment ces aires sont à la base du développement économique, social et culturel. Le forum sera l'occasion de partager les réussites en matière d'aires marines protégées, de mettre en lumière les défis auxquels sont confrontées les aires marines protégées en Méditerranée grâce à la publication sur l'état des aires marines protégées en Méditerranée en 2025/2026, d'évaluer les engagements volontaires pris dans le cadre de la 3^{ème} édition du forum et d'inciter toutes les parties prenantes (gestionnaires d'aires marines protégées, société civile, scientifiques et secteur privé) à prendre de nouveaux engagements volontaires en matière d'aires marines protégées.

19. À cette fin, les actions suivantes ont été entreprises :

- i. Des discussions avec MedPAN sur la préparation et l'organisation du Forum des aires marines protégées 2025/2026 ont été entamées.
- ii. Un accord conjoint a été trouvé pour organiser une réunion du comité de pilotage du Forum des aires marines protégées afin de convenir de la thématique, des étapes et des actions à mettre en place d'ici fin mars/début avril 2025.

20. Les étapes suivantes doivent être suivies pour assurer l'organisation appropriée du Forum méditerranéen des aires marines protégées 2025/2026 :

- i. Identifier le pays hôte, le lieu spécifique et les co-organisateur potentiels.
- ii. Identifier les dates et lancer une annonce de réservation de date pour le forum sur les aires marines protégées et s'engager avec la communauté des aires marines protégées par le biais d'un publi-postage et d'un questionnaire sur la mise en œuvre de la feuille de route sur les aires marines protégées liée au forum, conformément aux besoins et aux priorités identifiés par la stratégie régionale post-2020 sur les aires marines et côtières protégées et les autres mesures de conservation efficaces par zone.
- iii. Convenir du lancement d'un appel à l'inscription et à la contribution pour recueillir des propositions d'événements à organiser pendant le Forum.

V. Communication

21. Les activités et produits de communication et de visibilité suivants ont été entrepris et produits:

- Le PNUE/PAM a développé une page Web dédiée au projet SEMPA en anglais et en français sur le site Web du PNUE/PAM, à l'adresse : www.unep.org/unepmap/what-we-do/projects/SEMPA-Project
- Avec le soutien du projet, le responsable du projet SEMPA et le responsable des projets AMP du SPA/RAC ont participé à l'atelier régional sur l'accord BBNJ pour les États d'Afrique riverains de l'océan Atlantique et de la mer Méditerranée (16–19 décembre 2024, Rabat, Maroc) dans le cadre de la délégation de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM. Lors de l'atelier, ils ont contribué aux discussions sur l'accord BBNJ, un traité essentiel pour la conservation de la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale et la réalisation de la cible 3 du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal. En outre, ils ont profité de l'occasion pour rencontrer les représentants des pays bénéficiaires du projet SEMPA présents.
- Le SPA/RAC a développé une page Web dédiée au projet SEMPA en anglais et en français sur le site Web du SPA/RAC, à l'adresse : www.spa-rac.org/en/article/227/sempa-project
- Les principaux événements et ateliers organisés dans le cadre du projet ont été annoncés sur les comptes de médias sociaux du SPA/RAC.
- Le projet SEMPA a soutenu l'organisation de la journée 2024 des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), qui s'est concentrée sur la gestion durable et efficace des ASPIM et des AMCP. La célébration en personne a eu lieu à Tunis, en Tunisie, le 15 mai 2024 sous le thème de la gestion durable. L'événement s'est tenu sous le haut patronage de Mme Leïla Chikhaoui Mahdaoui, ministre de l'Environnement de la Tunisie. Les responsables des ASPIM de 11 pays

- méditerranéens et les principaux partenaires régionaux et nationaux ont partagé les meilleures pratiques et expériences à travers des tables rondes et des groupes de travail.
- Le projet est impliqué dans la préparation de la Journée ASPIM 2025. L'objectif de l'événement est de célébrer et de promouvoir la conservation de la biodiversité à travers un événement phare au Liban, en collaboration avec la réserve naturelle de la côte de Tyr (ASPIM) et la réserve naturelle des îles Palm (ASPIM). Cet événement hybride régional sera l'occasion de sensibiliser les communautés locales et les décideurs à la valeur des AMCP et des ASPIM ainsi qu'à la valeur ajoutée du projet, et de favoriser la collaboration et le partage des meilleures pratiques entre les gestionnaires des AMCP/ASPIM et les partenaires.
 - Le SPA/RAC a accueilli le Dr Susan Gardner, directrice de la Division des écosystèmes du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à Tunis en septembre 2024. Au cours de la visite, le SPA/RAC a présenté ses efforts pour la conservation de la biodiversité marine en Méditerranée. Une présentation complète sur les projets AMCP, y compris le projet SEMPA financé par l'UE, a été présentée par le chef de projet du SPA/RAC dans le but de favoriser les synergies et la coopération dans les domaines des AMCP, des AMCEZ et de l'intégration de la dimension de genre avec le PNUE ([publication Facebook](#), [publication LinkedIn](#)).
 - Le SPA/RAC a collaboré avec un illustrateur pour créer une représentation visuelle des activités du projet, reflétant le milieu marin et côtier, ainsi que les efforts de gestion et de suivi. Cette illustration adaptable peut être utilisée dans divers supports de communication, à la fois imprimés et numériques. Le SPA/RAC a utilisé cette illustration pour communiquer sur la formation régionale sur l'amélioration de la gestion efficace des AMCP/ASPIM à l'aide de l'outil IMET (du 13 au 20 février 2025) et, plus largement, sur les questions clés abordées par le projet SEMPA. Les efforts de sensibilisation comprenaient des cartes informatives et des témoignages vidéo partagés sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn) pour impliquer les parties prenantes. La campagne a permis :
 - Portée estimée : 19 528 personnes
 - Nombre total de vues : 31 922
 - Engagement total : 6 017 interactions (j'aime, commentaires, partages)
 - Avec le soutien du projet, le SPA/RAC a participé à des événements régionaux et internationaux clés pour faire progresser les efforts de conservation marine et promouvoir des initiatives telles que le projet SEMPA :
 - Atelier de renforcement des capacités de l'Initiative océan durable de la CDB (février 2025, Dakar, Sénégal) : le SPA/RAC a participé à l'atelier régional de l'Initiative Océan Durable (SOI) pour l'Afrique de l'Ouest et du Nord, apportant son expertise, notamment acquise grâce aux projets financés par l'UE tels que le projet SEMPA, sur la conservation par zone. Les discussions ont porté sur les besoins en capacités dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et sur les stratégies visant à améliorer la couverture, l'efficacité et la représentativité des AMCP et des AMCEZ.
 - Réunion du Comité directeur international de l'IMPAC6 (février 2025, Dakar, Sénégal) : en tant que membre du Comité directeur, le SPA/RAC a contribué aux préparatifs du 6ème Congrès international des aires marines protégées (IMPAC6), qui se tiendra en Afrique pour la première fois en 2027. La réunion a porté sur la transformation d'IMPAC6 en une plateforme d'échange de connaissances et de promotion de la durabilité des océans à l'échelle mondiale.